

Votre inscription à l'Institut d'Optique Graduate School

Date de la rentrée : **1 septembre 2021 – 9h00**



Adjointe Responsable administratif : 01 64 53 32 65

A contacter prioritairement par mail si nécessaire à partir du 02 août –
caroline.rayer@institutoptique.fr

Secrétariat 1^{ère} année 01 64 53 32 13

patricia.balta-petit@institutoptique.fr



Rappel :

Tous les élèves sont affectés sur le site de Palaiseau en 1^{ère} année.
A partir de la 2^{ème} année, les élèves sont affectés sur les sites de
Bordeaux, Palaiseau et St Etienne, dans le cadre d'une procédure
d'affectation (plus d'informations sur : <http://www.institutoptique.fr/>)

Vous avez répondu « OUI DÉFINITIF » à l'appel du Concours Commun ou vous avez confirmé votre admission suite aux résultats du Concours Parallèle :

Merci d'effectuer les quatre étapes de validation de votre inscription.

- 1 – Paiement de la Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus
- 2 – Inscription administrative
- 3 – Logement
- 4 – Enquête
- 5 – Adhésion au Bureau des élèves

Attention : les candidats ayant répondu OUI DEF à l'**appel 1** ou à l'**appel 2** doivent impérativement faire leur inscription administrative à l'Institut d'Optique et régler leurs frais de scolarité **avant le lundi 16 août 2020 à minuit** (paiement par carte bancaire ou chèque envoyé par la poste, cachet de la poste faisant foi). Après cette date vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre admission à l'Institut d'Optique, et un candidat sur la liste d'attente sera appelé à votre place au cours de l'appel 3.

Votre budget

Coûts de la formation (sous statut étudiant): frais de scolarité pour l'année 2021-2022 (sur la durée de la scolarité de la promotion 2024)

❖ **Ressortissants de l'Union Européenne (UE)**: 2900€ (paiement en 3 fois, 1 paiement de 1450€ et 2 paiements de 725 €, par paiement en carte bleue sur le site d'inscription en ligne)

❖ **Non-ressortissants de l'UE** : 5 000€. Une bourse du pays d'origine ou d'une ambassade de France est recommandée (1 paiement de 2500€ et 2 paiements 1250€, par paiement en carte bleue sur le site en ligne)

Les dates des 3 paiements en carte bleue : le premier à l'inscription en ligne, le deuxième 31 octobre, le troisième 30 novembre, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1^{er} versement.

N.B. : En cas de démission après avoir répondu « OUI DEFINITIF » :

Avant la rentrée du 1^{er} septembre, les frais de scolarité sont intégralement remboursés ;

Après le l'appel du 5 septembre, aucun remboursement n'est effectué.

Aides aux études

Pour faire la demande de l'aide aux études, les étudiants constituent un dossier confidentiel fin septembre, début octobre. Une commission, où élèves et anciens élèves sont représentés, attribue un montant défini selon les critères décidés par la commission, sur des critères de revenus et de situation familiale.

Autres frais

❖ **Cotisation aux associations étudiantes** : voir leur présentation en fin de notice

Aides

Le CROUS attribue des bourses sur critères sociaux. Les élèves sont encouragés à en faire la demande, y compris à la rentrée. Dans ce cas, votre dossier sera traité en dossier tardif.

L'Association des Anciens de SupOptique attribue quelques prêts d'honneur sans frais et à taux nul.

Des associations telles que l'association Georges Besse, proposent des bourses de formation.

Informatique

Les élèves sont fortement encouragés à s'équiper d'un ordinateur portable. Compte tenu des produits présents sur le marché, aucune configuration minimum n'est recommandée par l'École. En effet, pour une utilisation strictement scolaire, une configuration minimum est suffisante.

Pour information : de nombreuses sociétés de matériel informatique (DELL et HP par exemple) proposent des tarifs réservés aux étudiants.

1 – PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET VIE DE CAMPUS

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant au site [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr).

Le montant de la CVEC est de 92 €.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription en ligne. Vous devrez saisir ce numéro sur le site d'inscription en ligne. Vous devrez déposer l'attestation dans les documents électroniques.

Sans ce document nous ne pourrions procéder à votre inscription.

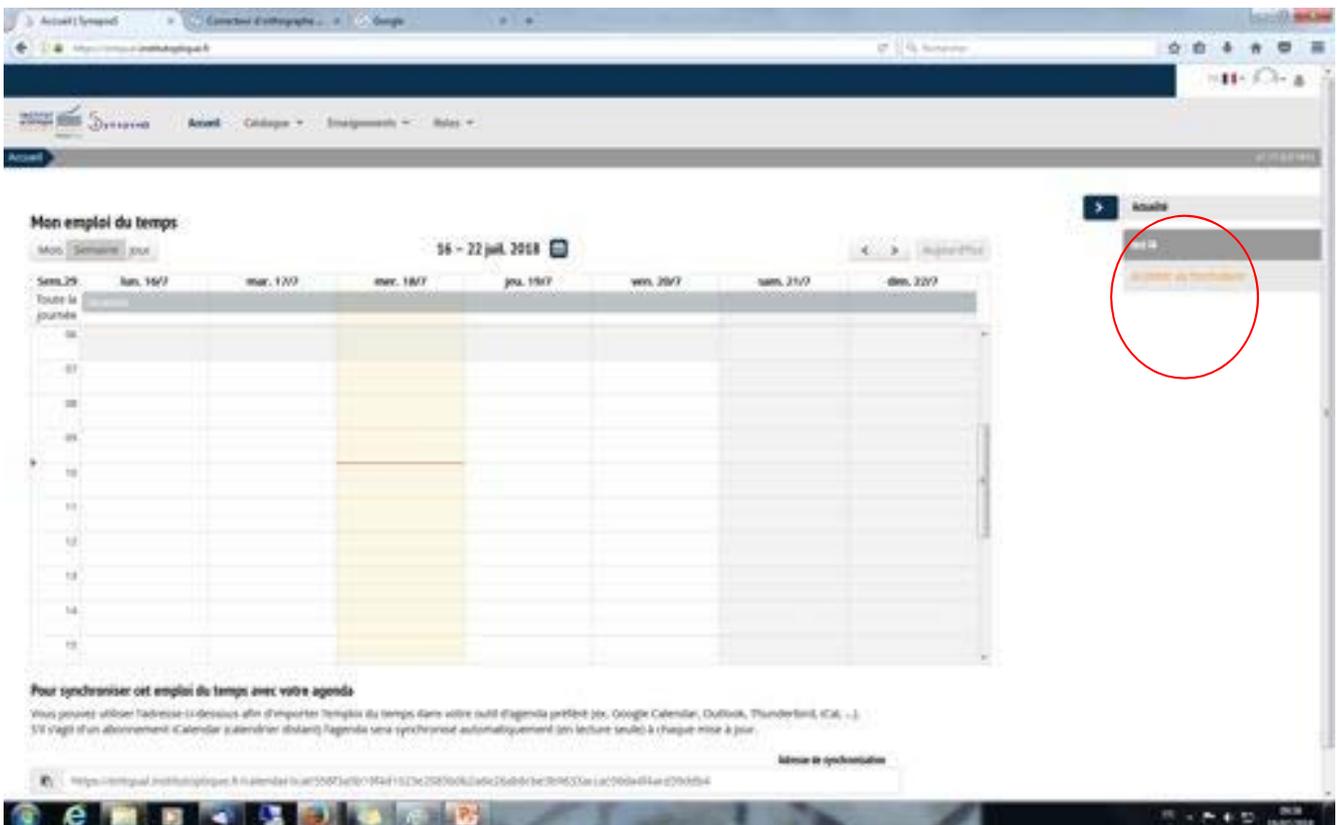
Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

2 - VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR : <https://synapses.institutoptique.fr/>



ACCÉDER AU FORMULAIRE



ÉTAT CIVIL : Les informations grisées ne sont pas modifiables, s'il y a une erreur il faudra demander la modification au secrétariat 1A à l'entrée.

The screenshot shows the 'État civil' (Civil Status) tab selected in the navigation menu. The page title is 'Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année'. Below the title, there is a note: 'Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.' The form contains several sections with fields for personal information, including name, date of birth, nationality, and address. Some fields are greyed out, indicating they are non-modifiable. A red circle highlights the 'État civil' tab in the navigation menu.

SCOLARITÉ : Si vous n'avez pas d'information à renseigner, enregistrez et passer à l'onglet suivant

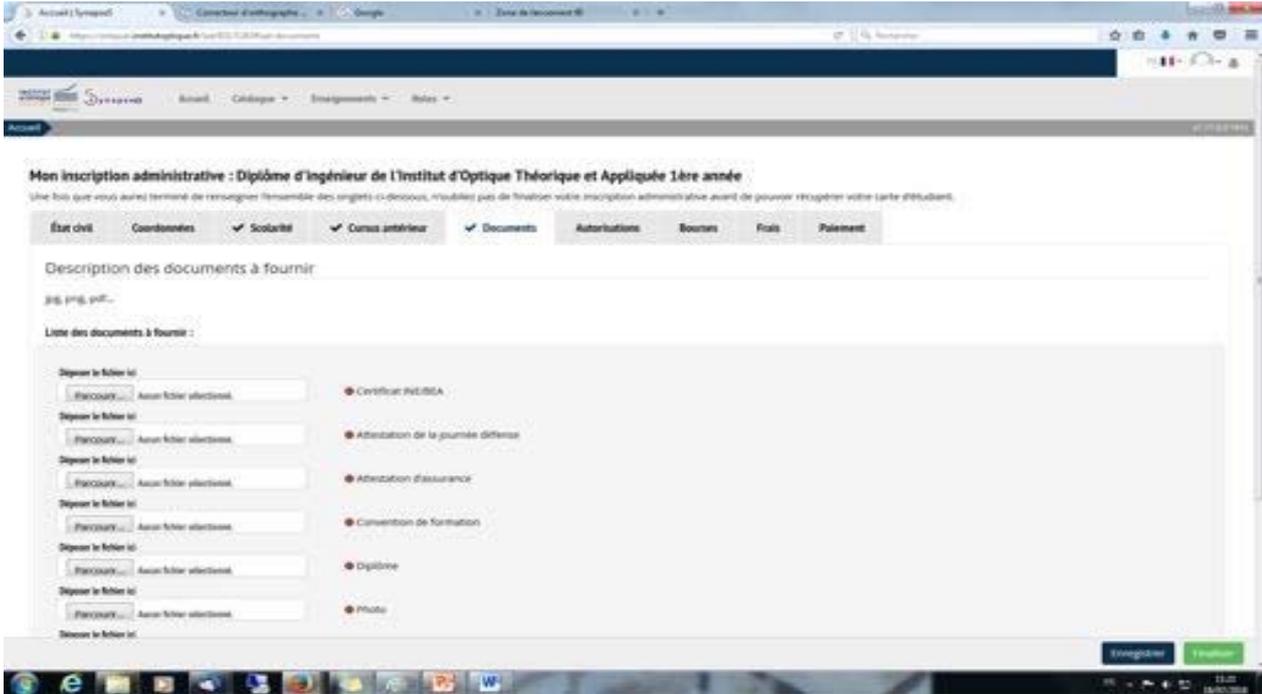
The screenshot shows the 'Scolarité' (Academic) tab selected in the navigation menu. The page title is 'Inscription : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée'. The form contains several sections with fields for academic information, including status of enrollment, date of enrollment, and type of diploma. Some fields are greyed out, indicating they are non-modifiable. A red circle highlights the 'Scolarité' tab in the navigation menu. At the bottom right, there is a red circle around the 'Enregistrer' (Save) button.

CURSUS ANTÉRIEUR :

- Concours Commun : pour le dernier diplôme obtenu sélectionner : D – attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
- Concours Parallèle :
 1. Licence 2 : sélectionner le bac : A- baccalauréat
 2. Licence 3 : sélectionner : N- Licence5 et Licence LMD
 3. DUT : sélectionner : C - DUT

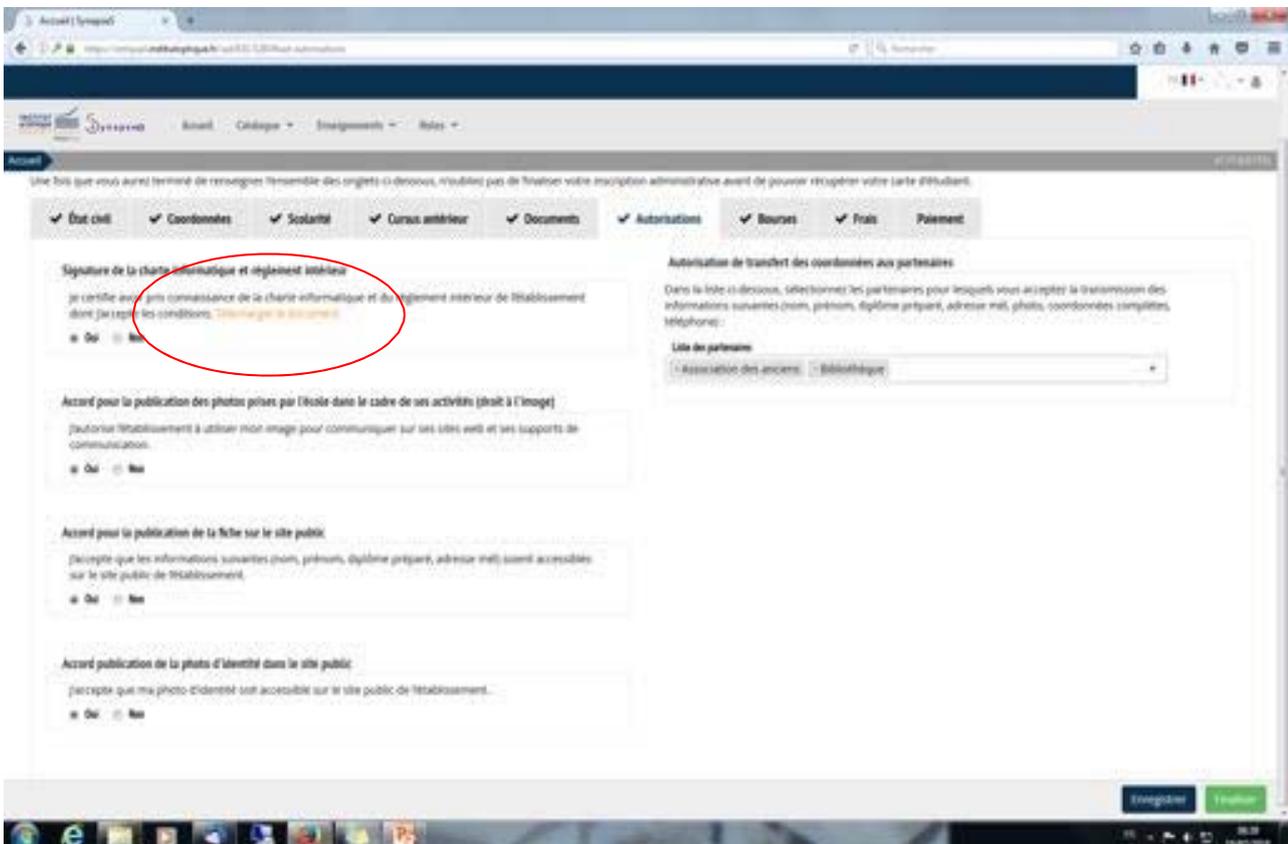
The screenshot shows a web browser window displaying the administrative portal of the Institut d'Optique Théorique et Appliquée. The page title is "Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année". The "Cursus antérieur" tab is selected, and a red circle highlights the "Type de diplôme" dropdown menu, which is set to "2 Diplôme établissement étranger supérieur". Other fields include "Année scolaire" (2018/2019), "Niveau dans le diplôme" (Niveau 2), "Niveau d'admission" (Niveau d'admission), "Année" (2017), "Série" (Bac international), "Niveau" (Bac), "Établissement" (Aarhus Universitet (Aarhus, Danemark)), and "Lieu de la licence" (Campus Saint Thérèse - Cour la Ferrière (Cour la Ferrière, France)).

DOCUMENTS : Tous les documents sont à télécharger en PDF sauf la photo qui doit être en format JPEG.



AUTORISATION : La charte informatique et le règlement intérieur sont à lire impérativement en cliquant sur « télécharger le document »

Cocher puis enregistrer pour passer à l'onglet suivant



BOURSES: Si vous êtes boursiers remplissez un type de bourse, c'est important pour le suivi et la validation de votre bourse et pour déclencher le versement, vous devrez déposer la notification provisoire de bourse dans les documents à fournir.

Si vous n'êtes pas boursier enregistrer et passer à l'onglet suivant

Account (Système) | http://www.univ-lyon2.fr/... | Recherche

Accueil | Catalogue | Engagements | Notes

Accueil

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

✓ État civil | ✓ Coordonnées | ✓ Scolarité | ✓ Cursus antérieur | ✓ Documents | ✓ Autorisations | ✓ Bourses | ✓ Frais | Paiement

Bourses pour l'année scolaire 2018/2019

Modifier pas

Ajouter une bourse

Choisir un type de bourse

Type de bourse

Type de bourse : Bourse Epine-Lafite

État de la demande

Demanda | Acceptée | Refusée

Échelon de la bourse

Montant de la bourse / aide (en €)

Date de début de la bourse

Date de début d'attribution (premier)

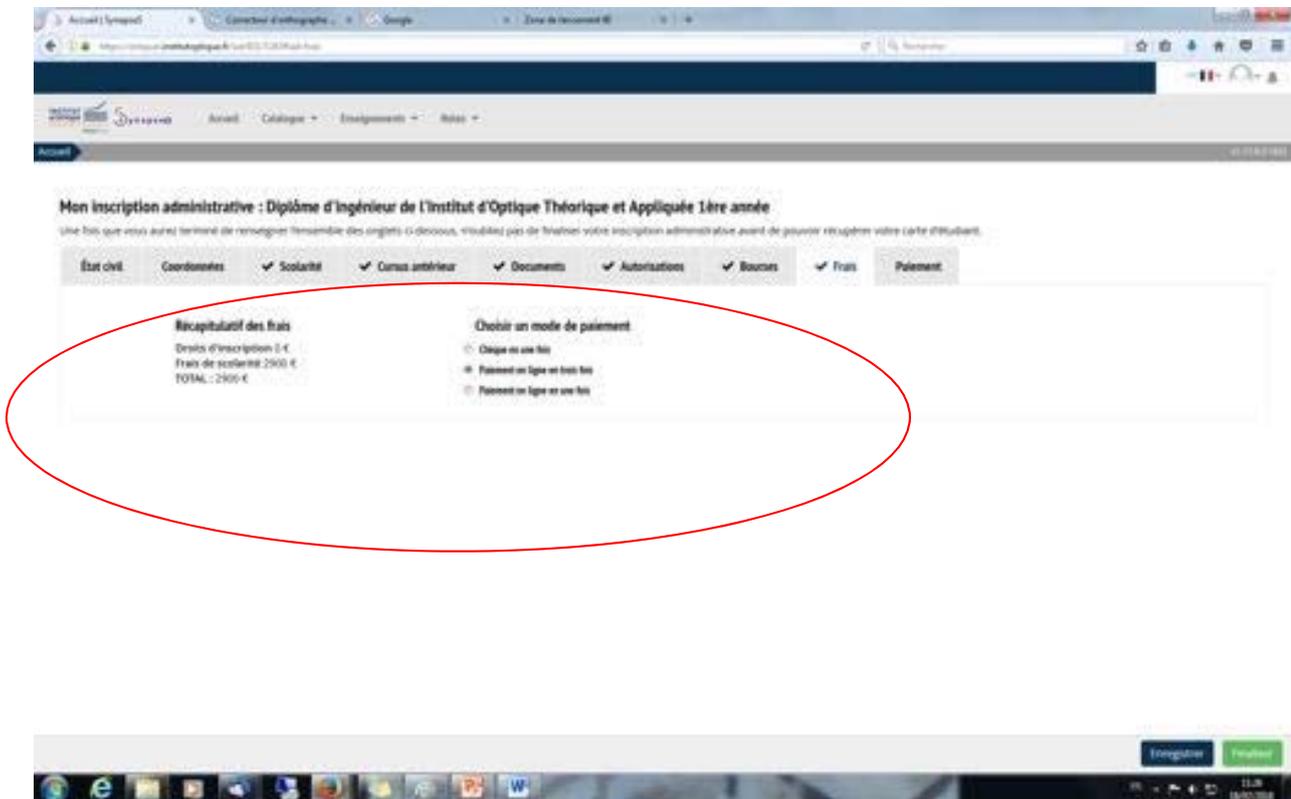
Date de fin d'attribution (premier)

Destinataire de la bourse ou de l'aide autre que l'étudiant

Mes observations

Enregistrer | Valider

FRAIS : Le récapitulatif de vos frais sont affichés : Choisissez votre mode de paiement
Le paiement en ligne est sécurisé. **N'oubliez pas d'enregistrer votre page.**



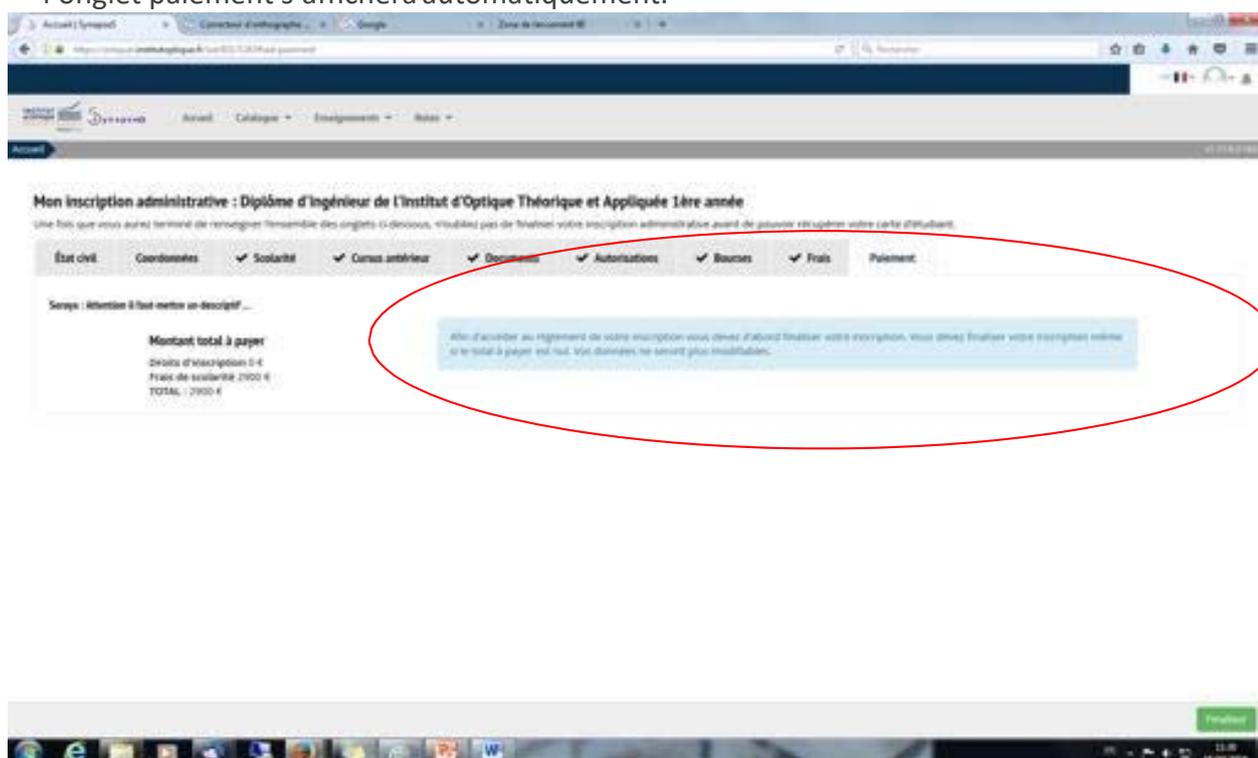
The screenshot shows a web browser window with a navigation bar at the top. Below the navigation bar, there is a section titled "Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année". Underneath this title, there is a progress bar with several steps: "État civil", "Coordonnées", "Scolarité", "Cours antérieur", "Documents", "Autorisations", "Bourses", "Frais", and "Paiement". The "Frais" step is currently active. Below the progress bar, there are two columns of information:

Récapitulatif des frais	Choisir un mode de paiement
Droits d'inscription 0 € Frais de scolarité 2900 € TOTAL : 2900 €	<input type="radio"/> Chèque en cas de <input checked="" type="radio"/> Paiement en ligne et sans frais <input type="radio"/> Paiement en ligne et avec frais

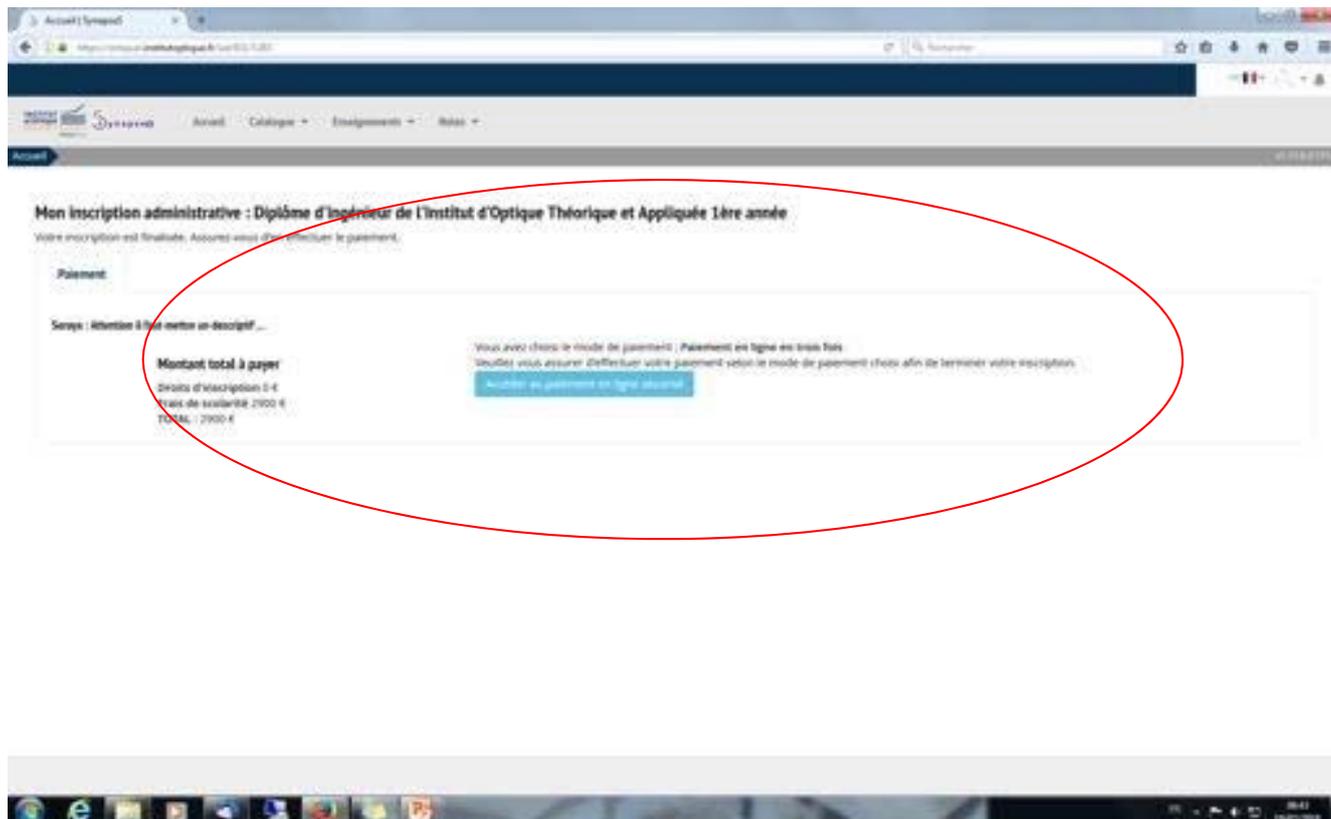
At the bottom right of the page, there are two buttons: "Enregistrer" (highlighted in green) and "Finaliser".

PAIEMENT : Finaliser votre inscription pour accéder au paiement.

Vous pouvez finaliser votre inscription et payer plus tard, il vous suffit de retourner sur le formulaire et l'onglet paiement s'affichera automatiquement.



Écran après la finalisation de votre inscription :



3 - VOTRE LOGEMENT

Logement «étudiant»

En tant que membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, les élèves de l'Institut d'Optique Graduate School bénéficient par convention de places réservées dans les logements accessibles par le Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS): <https://logement.campus-paris-saclay.fr/>

Pour votre information :

Compte tenu du nombre croissant d'étudiants sur le Plateau de Saclay et de la baisse du nombre de logements étudiants disponibles, la Direction de SupOptique a décidé de rendre prioritaires les demandes des élèves de 1ère année et de 2e année.

Cette décision s'applique aux élèves admis.e.s en 3A à compter de septembre 2022 (donc, en particulier, aux élèves admis.e.s en 1ère année en 2020).

Décision : sur le site de Palaiseau, les logements en résidence CROUS seront désormais réservés aux élèves de 1A et de 2A (dans la mesure des places disponibles, priorité étant donnée aux élèves boursiers et internationaux)*. Les élèves admis.e.s en 3A devront rendre leur logement à la fin de leur 2e année au plus tard le 31 août. Aucune réadmission ne sera possible.

Cette décision ne concerne pas les sites de Talence et St-Etienne.

*Il est rappelé que les demandes déposées par les élèves auprès du GUPS Paris-Saclay ne sont traitées par le GUPS qu'après validation par le secrétariat de l'IIOGS. Cette validation sera donnée selon la décision décrite ci-dessus.

Toutes les demandes de logement seront validées à partir du 02 août, sous réserve que vous ayez finalisé votre inscription et payé vos de scolarité.

Attention nous n'avons pas assez de logements pour loger tous les étudiants de 1ère année qui en font la demande.

Les logements disponibles sur le plateau de SACLAY via la plateforme du GUPS sont réservés aux étudiants boursiers et internationaux dans la mesure des places disponibles.

S'il reste des places à la rentrée les étudiants non boursiers pourront faire une demande.

<https://logement.campus-paris-saclay.fr/>



université
PARIS-SACLAY



Trouver un logement dans une résidence universitaire

Identification

Vous êtes Ici : [Accueil](#)

VOUS ÊTES INSCRIT(E) DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTALLÉ SUR LE PLATEAU DE SACLAY ?

Le guichet unique, animé par le CROUS de Versailles, regroupe l'ensemble des offres de logement des différents bailleurs ayant une ou plusieurs résidences étudiantes sur ou à proximité du Plateau de Saclay.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE LOGEMENT ?



QUI PROPOSE LES

Entrer le nom de l'école : IGG3

LES LOGEMENT

0 résultats page 1 sur 1

LOGEMENT INDIVIDUEL
Résidence Jean D'ORMESSON (201) - Jean Pierre Maudet (1900)
FRANCAIS

- Superficie: 100.00 à 100.00 m²
- Site: 100 campus
- Appel: de 010 à 100.0
- Équipements: WC, Douche, Évier et cuisine, frigo, placard
- Équipements disponibles pour certains logements:

LOGEMENT PARTAGÉ (4 OCCUPANTS)
Résidence Jean D'ORMESSON (201) - Jean Pierre Maudet (1900)
FRANCAIS

- Superficie: 100.00 à 100.00 m²
- Site: 100 campus
- Capacité: 400 ou plus occupants
- Appel: de 010 à 100.0
- Équipements: WC de pas WC, Douche, Évier et placard, frigo, placard, cuisine, frigo
- Équipements disponibles pour certains logements:

cliquer sur Oit, la liste des résidences rattachées à l'école s'affiche

universit  PARIS-SACLAY

Trouver un logement dans une r sidence universitaire

faites votre choix de r sidence
Ensuite identifiez vous grace   vos codes d'acc s aux services
"Messservices.etudiant.gouv."
Si vous n'avez pas de compte, il faut en cr er un avant de faire votre demande de logement

LOGEMENT INDIVIDUEL - R SIDENCE JEAN D'ORMESSON

D TAILS DU LOGEMENT

Ajouter   ma s lection

- Condition particuli re: (C) (A) (U) (S) (A) (S) (A) (S) (A) (S)
- Superficie: 100.00   100.00 m²
- Site: 100 campus
- Appel: de 010   100.0
- Montant de la caution / (d p t de garantie) : 1000  

Pour information : Selon le plan d'occupation des logements du CROUS, vous devez occuper le logement jusqu'au 31 ao t 2022, si vous souhaitez  tre r admis en septembre 2022. Toute lib ration du logement est d finitive.

14

L'École a pris des dispositions pour avoir des logements de réservés dans des résidences privées :

- Résidence Kley (derrière l'école) : <https://www.kley.fr/paris-saclay/residence-etudiante-campus-polytechnique> - nous avons 60 logements de réservé jusqu'au 16 août demande à m'adresser directement par mail au plus tard 16 août à 9h.
- Résidence ECLA (MASSY - à côté de la gare TGV) : <https://www.ecla-campus.com/fr/> - nous avons 20 logements de réservés jusqu'au 16 / demande à m'adresser par mail au plus tard le 16 août 9h.

Pour la réservation des logements en résidence privée, il faudra me faire parvenir votre demande par mail (caroline.rayer@institutoptique.fr) : je ferai parvenir un fichier complet à la résidence, votre demande sera prise en compte seulement si vous avez terminé votre inscription et payez vos frais de scolarité.

Au-delà du 16 août l'École ne peut plus garantir la disponibilité des logements.

Logements dans le privé

Des résidences étudiantes récentes sont également situées à proximité de l'IOGS :

ECLA : Massy Palaiseau

Réservation sur <https://www.ecla-campus.com/fr/>, lit, studio, appartement, co-location

Lien pour avoir la documentation :

**20 logements de réservés jusqu'au 16 août / pour la réservation faire la demande par mail
(caroline.rayer@institutoptique.fr)**

KLEY : Palaiseau

Paris-Saclay

Réservation sur <https://www.kley.fr/paris-saclay/>, colocation à 5 étudiants possible

**60 logements de réservés jusqu'au 16 août / pour la réservation faire la demande par mail
(caroline.rayer@institutoptique.fr)**

STUDENT VILLAGE (ouverture août 2019) – Massy (proche gare SNCF)

www.adele.org/student-village

massy@student-village.com /

CAMPUSEA : Palaiseau

Réservation sur www.campusea.fr, colocation à 2 étudiants possible Loyer à partir de 498 €

STUDEFI :

Orsay : Résidence Pierre-Gilles DE GENNES, Loyer à partir de 447 €

Massy : Résidence Océane, Loyer à partir de 421 € Massy : Résidence Eric TABARLY, Loyer à partir de 387 € Réservation sur www.studEFI.fr

Un certain nombre d'étudiants trouvent à se loger auprès des agences ou des particuliers, soit en chambre chez l'habitant soit en co-location.

D'autres organismes proposent des logements comme :

HEBERJEUNES : Association loi 1901

Maison des études, le Moulin, Bât 311, Université Paris Sud 91405 ORSAY Cedex Tel : 01 69 15 65 44 - 01 69 15 52 52, Fax : 01 69 15 35 83 (<http://heberjeunes.fr/>)

LES ESTUDINES :

Massy : Résidence Atlantis, Loyer à partir de 629 €

Réservation sur <https://www.estudines.com/>

Location de d'appartement : Appartement 2 pièces meublé à louer. MASSY (91)

Localisation : centre-ville du vieux Massy Appartement 2 pièces (36m2), 1er étage sur 3 dans un petit immeuble sécurisé et résidence calme / **Contact : marion.appart@outlook.fr**

4 - VOTRE PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître vos motivations pour intégrer SupOptique, merci de compléter obligatoirement l'enquête suivante :

<https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/s/m5bw7qwhph/k/rZzuvMc>



5 - VOTRE ADHESION AU BUREAU DES ELEVES*

* Adhésion facultative mais vivement conseillée

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA COTISATION BDE - Rentrée 2021 -

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Le prix de la cotisation avec la place au WEI est de 370 €. Le prix de la cotisation seule est de 230 €.
- Si le WEI est annulé à cause du Covid-19, les places du WEI seront remboursées (pas la cotisation qui vaut pour toute la scolarité).

LA COTISATION COMPREND :

- La place au week-end d'intégration (WEI) si tu la prends en plus.
- Le pull de promo.
- Pouvoir intégrer les clubs du BDE
- Des tarifs préférentiels à TOUS les événements organisés par le BDE (soirées, Optibars, etc).
- La possibilité de participer aux voyages organisés par le BDE (Europe et Ski) avec des tarifs préférentiels.

Qu'est-ce que le BDE ?

Le BDE ou Bureau des Élèves est l'association clé de l'École. Elle se porte garante de la vie associative, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la vie des étudiants dans l'école et sur le plateau de Saclay en dehors des cours. Elle est responsable de ses clubs et des événements se déroulant à SupOp. Ce sont aussi les membres du BDE qui s'occupent de ton intégration à SupOp, et de l'organisation des soirées.

Mais alors pourquoi faut-il cotiser au BDE ?

Étant au service de la vie étudiante, le BDE est amené à subventionner de nombreux clubs ainsi que le BDS (Bureau des Sports) et le BDA (Bureau des Arts). Le BDE est également responsable de toute la semaine d'intégration, une semaine dédiée aux nouveaux arrivants afin qu'ils se sentent bien à SupOp ! Cotiser au BDE est essentiel si tu veux participer activement à la vie étudiante de SupOp. De plus, ta cotisation est valable pour toute ta scolarité, il ne sera pas nécessaire de re-cotiser les années suivantes. Il n'est pas possible de participer au WEI sans avoir cotiser au BDE.

Et si je ne viens pas au WEI ?

Il est quand même important de cotiser au BDE ! Evidemment, le montant sera moins élevé.

Si tu veux ouvrir un club, c'est également le rôle du BDE de te trouver et de te prêter un local (si cela est nécessaire). Si tu veux organiser un événement, c'est le rôle du BDE de t'aider et de prévenir l'administration. Le BDE organise d'importants événements comme des visites ou des conférences d'entreprises.

Enfin, en dehors des événements, le BDE s'occupe entièrement du pull de promo, mais également de trouver des partenariats avantageux pour les élèves et de trouver les parrains de promos !

La cotisation représente un tiers du budget du BDE, elle est donc indispensable au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à la vie étudiante en général.





Bulletin d'adhésion au BDE Institut d'Optique - Rentrée 2021

Nom :
Prénom :
N° de portable :
Mail :

Merci de cocher les cases correspondantes :

1° Cotisation et Wei :

- Je souhaite adhérer et participer au WEI (Coût : 370 €)
- Je souhaite adhérer sans participer au WEI (Coût : 230 €)
- Je ne souhaite pas cotiser.

2° Moyen de paiement :

- Paiement par virement au RIB suivant :

Titulaire : BDE INSTITUT OPTIQUE
IBAN : FR76 3000 3022 1600 0372 7816 195 BIC :
SOGEFRPP
Domiciliation : SG ORSAY (02216), 4 T RUE DE PARIS, 91400 ORSAY

- Paiement en ligne via le lien suivant :

<https://collecte.io/cotisation-bde-et-wei-rentree-2020-383693/fr>

- Paiement par chèque à l'ordre *BDE Institut d'Optique*, en y apposant nom et prénom au dos :

- Je l'envoie par courrier à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.

- Je l'apporte pour la rentrée et le donnerai au Trésorier du BDE lors de la semaine d'intégration.

- Je souhaite payer en plusieurs fois : contacter bde.iogs@institutoptique.fr

Dans TOUS les cas, merci de retourner IMPERATIVEMENT ce bulletin complété à l'adresse suivante :
BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.

L'adhésion est valable durant l'intégralité de votre scolarité à l'Institut d'Optique. Pour tout besoin
d'informations supplémentaires, merci de contacter : bde.iogs@institutoptique.fr